

Rapport de la Troisième commission d'étude de l'Union internationale des magistrats —
Le Cap, Afrique du Sud, octobre 2024

Cette année, nous avons discuté de l'évolution rapide de la fabrication de drogues illicites et les défis que ce processus pose à la réussite des poursuites judiciaires. La discussion a porté principalement sur le contrôle et la réglementation des précurseurs chimiques et des matières premières.

Ce sujet nous a été présenté de façon détaillée par Antonio Mazzitelli et son équipe au nom de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), Section du contrôle des précurseurs, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

Conclusions :

1. Des lacunes importantes doivent être comblées. Par exemple, certains produits chimiques utilisés pour la fabrication de drogues à des fins illicites ne font l'objet d'aucune forme de contrôle international.
2. La législation qui réglemente et contrôle les précurseurs n'arrive pas à suivre la rapidité avec laquelle les procédés de fabrication de drogues changent.
3. Les problèmes rencontrés par les forces de l'ordre en ce qui a trait aux précurseurs pourraient être aggravés du fait que la réglementation et le contrôle de certaines substances relèvent d'agences gouvernementales, telles que les ministères de la Santé, qui demeurent distinctes des procureurs, de la police et des fonctionnaires de justice.
4. Le transport transfrontalier et la livraison des précurseurs constituent un problème de taille qui requiert plus de cohérence entre les lois et davantage de coopération des autorités à l'échelle mondiale.
5. La nécessité de prouver l'intention d'utiliser le produit chimique ou la matière première à des fins illicites rend difficile la poursuite des délinquants. Bien entendu, tout en reconnaissant cette réalité, nous devons demeurer très vigilants et ne pas encourager des mesures qui dérogent à la présomption d'innocence des personnes accusées et au fardeau de preuve qui incombe à la poursuite.

6. L'OICS dispose de nombreux moyens pour tenter de répondre aux défis inhérents au contrôle et à la réglementation des précurseurs, tels qu'un outil numérique pour l'échange de renseignements.

7. Le renforcement de la coopération internationale, de l'éducation et de la sensibilisation s'avère essentiel pour faire face à ces problèmes à l'avenir.

8. La législation de la majorité des États membres qui ont répondu au questionnaire est très similaire dans la mesure où elle permet à ses autorités de réagir dans un délai raisonnable en ce qui concerne les nouvelles drogues à être contrôlées et réglementées.

Les sujets pour l'année prochaine sont les suivants :

- (i) La justice thérapeutique, y compris les tribunaux de traitement de la toxicomanie, cercles de détermination de la peine et la justice réparatrice;
- (ii) L'équilibre entre, d'une part, l'élargissement des pouvoirs d'enquête de la police et, d'autre part, la protection de la vie privée et les droits constitutionnels.

Clayton Conlan

Lene Sigvardt

Chrissa Loukas-Karlsson